

PROCES VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL DU MERCREDI 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars

Le Conseil municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué.

Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)

Date de convocation : 8 mars 2024

Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. DUCHEMIN Vincent - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Carole - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine

Absents ou excusés : M. DUCHEMIN Vincent à partir de 19h 15

Procuration : M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel à partir de 19h 15

Secrétaire de séance : Mme MICHAUD Carole

Adoption des derniers procès-verbaux :

Adopté à l'unanimité

AVENANT 1 MOE REHABILITATION DE L'ECOLE

Monsieur ROSSET André propose au Conseil dans le cadre des travaux de réalisation des travaux de reconstruction de l'école, pour tenir compte du chiffrage définitif de l'opération, il convient d'accepter l'avenant n°1, concernant la maîtrise d'oeuvre.

Titulaire : Mandataire Conseil Ingénierie Lémanique

Marché : MOE Réhabilitation école maternelle après incendie

	MONTANT HT
MARCHE INITIAL	89 340.00 €
AVENANT 1	4 010.10 €
TOTAL	93 350.10 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

CHAUFFEURS POUR LE PETIT TRAIN

Monsieur Richard BRAIZE propose au conseil municipal pour répondre aux besoins liés à la mise en place pendant les mois de juillet et août 2024, dans le village des Lindarets de la circulation d'un petit train touristique, de procéder au recrutement de 2 à 3 chauffeurs pour assurer la conduite du petit train, pendant toute la période estivale (juillet et août 2024).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Il précise, qu'en parallèle la commune est en train d'étudier avec son prestataire Gavot, la possibilité de lui confier la gestion des chauffeurs.

CONVENTION COMMUNE – SYANE UTILISATION INSTALLATIONS DE GENIE CIVIL POUR RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur Michel MUFFAT, présente au conseil municipal la convention entre la commune et le Syane 74 concernant l'utilisation par le Syane des installations de génie civil des réseaux de communications électroniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

VALORISATION DE LA VALLEE DE CHERAUAUX : AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA CASCADE D'ARDENT

Monsieur Michel MUFFAT rappelle que dans le cadre du projet global de valorisation de la vallée de Chéravaux, des actions sont prévues autour du site de la cascade de d'Ardent, et plus particulièrement :

- L'aménagement du parking dit « des Eaux-Vives » pour l'accès au pont de pierres et à la cascade.
- L'aménagement d'un sentier piétonnier « boucle d'ardent »
- La réalisation d'une passerelle panoramique au -dessus de la cascade.

En termes d'urbanisme, ces projets nécessiteront la réalisation de dossiers de demande d'urbanisme: Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin de l'autoriser à déposer lesdits dossiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE MONTRIOND SUITE A SINISTRE – DEPOT DE DECLARATION PREALABLE

Monsieur Richard BRAIZE rappelle le sinistre à l'école maternelle de Montriond en juillet 2023, affectant les salles de classe et les logements situés à l'étage.

Il indique que des travaux de réhabilitation à l'identique sont nécessaires :

- reprise de la façade (bardages)
- réfection de la toiture

Ces travaux de réhabilitation à l'identique nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable : ainsi, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de l'autoriser à déposer le dossier d'urbanisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

DEMANDE DE PRESCRIPTION DE DECLARATION DE PROJET AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLUiH

La Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local pour l'Habitat (PLUi-H) le 13 septembre 2022, corrigé le 28/03/2023.

Des études relatives aux projets et intentions aux abords du lac de Montriond ont été conduites par la commune.

Elles sont aujourd'hui suffisamment précises et avancées pour permettre aux projets concernant ce secteur de pouvoir être inscrits au document d'urbanisme intercommunal.

A cet effet, et après de nombreux échanges avec la CCHC et la DDT, la commune de Montriond souhaite qu'une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLUi-H soit lancée sur le périmètre d'études ci-annexé. (DP- MEC).

Considérant que les dispositions actuelles du PLUi-H applicables ne permettent pas de réaliser les projets attendus sur les rives du lac de Montriond,

Considérant que la CCHC est compétente sur les documents d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De solliciter la CCHC pour prescrire une procédure de Déclaration de Projet avec Mise en Compatibilité (DP-MEC) susceptible de répondre aux attentes sur le secteur du lac de Montriond.

Cette DPMEC sera limitée au périmètre d'études ci-annexé.

D'autoriser monsieur le maire à argumenter cette demande de modification auprès du conseil communautaire en minimisant les délais au maximum.

De réaliser toutes démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le maire précise que le projet de parking dans la forêt devrait voir un début de travaux pour l'automne 2024 si chacun y met de la bonne volonté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE :

Madame Sonia MICHAUD Sonia rappelle qu'il est opportun de recourir à un crédit de trésorerie d'un montant total de : 700 000 euros.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité, et une voix contre (BRAIZE Richard) d'autoriser M DENNE Jean-Claude (maire) à signer un contrat de ligne de trésorerie avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 700 000 € (Sept cent mille euros)
- Durée Totale : 364 Jours
- Date d'Entrée en Vigueur : 29/03/2024

- Date d'Echéance Finale : 28/03/2025
- Taux d'Intérêt : ESTER auquel s'ajoute une marge de 0.39%
- Base de calcul des Intérêts : exact/360
- Commission de non-utilisation (CNU) : 0.10% de l'encours quotidien non mobilisé
- Base de calcul de la CNU : exact/360
- Commission d'engagement : 0.08% du montant du crédit de trésorerie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, moins une voix contre (BRAIZE Richard) accepte la proposition. M. BRAIZE Richard indique dans son opposition, ses craintes sur les finances communales avec les très importants projets engagés par la commune.

MODIFICIATION REGIE LOCATION SALLE:

Madame Sonia MICHAUD, demande au conseil d'ajouter au périmètre de la régie de recettes, la perception des recettes qui seront liées à la vente des cloches du carillon des Lindarets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

SUBVENTION ORCHESTRE MUNICIPAL ::

Madame Sonia MICHAUD rappelle au conseil que par délibération du 13 février 2024, il avait accordé à l'orchestre municipal une subvention de 21 000.00 €, pour l'année 2024.

Etant donnée qu'une partie des acquisitions des équipements de l'orchestre municipal, sera fait directement par la commune, il convient de modifier le montant de la subvention à verser à l'orchestre municipal pour l'année 2024, à 17 000.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

REGLEMENT COUPE AFFOUAGERE :

Monsieur Guy GAILLARD propose au Conseil d'adopter le projet de règlement des coupes affouagères organisées par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

REGLEMENT CIMETIERE :

Madame Valérie QUOEX Valérie propose au Conseil d'adopter le nouveau règlement pour le cimetière municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Madame Valérie QUOEX Valérie, indique que la commission travaille sur l'installation d'un nouveau colombarium et d'un jardin du souvenir.

TRAVAUX REHABILITATION ECOLE :

Monsieur André ROSSET rappelle au Conseil qu'une consultation a été lancée pour réparer l'école maternelle suite à l'incendie de cet été.

Il indique que la commission d'appels d'offres après étude des candidatures décide de proposer le résultat suivant :

Lot	Entreprise	Montant HT
Désamiantage	LEI	7 380.00
Démolition gros œuvre	EIFFAGE Construction	46 900.00
Charpente	LANVERS Pierre	294 632.48
Menuiserie extérieurs	PERRACINO	47 811.00
Cloisons Doublages	PLANTAZ	98 871.07
Menuiserie intérieure	PERRACINO	67 965.00
Carrelage faïence	DIEZ	32 693.70
Sols souples	LA CHABLEISIENNE DE REVELEMENTS	11 979.05
Electricité	LABEVIERE	93 959.52
Ventilation traitement air	VENTIMECA	77 146.97
Plomberie sanitaire	AQUATAIR	40 076.01
		819 414.80

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

CONCESSION « LES ANCELLES » :

Monsieur Richard BRAIZE propose au conseil municipal d'autoriser dans le cadre d'une concession de terrain aux Brochoux à Mr Jean-Philippe BRAIZE, le renouvellement des parcelles D N° 1266/1271/1430/1432/1434/1435 pour 355 m2 dont le bail se terminait le 26 décembre 2022.

Il propose d'accepter à compter de cette date le renouvellement pour une période de 18 années sur la base du tarif de concession applicable à la date du renouvellement par délibération spécifique du conseil municipal en date du 29 février 2013.

Lors du renouvellement une régularisation des loyers sur cette nouvelle base sera opérée, à compter du 27 décembre 2022, soit du 27 décembre 2022 au 26 décembre 2023 : 3550€ - 2008,06€ (paiement 2023), soit un reste à régulariser de 1541,94€ à régler le jour de la signature.

Il précise que tous les frais seront supportés par Mr Jean-Philippe BRAIZE. Et que le nouvel acquéreur se substitue de plein droit aux droits et obligations découlant de la présente concession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

SUBVENTION CYCLO-CLUB VALLEE D'AULPS :

Madame Sonia MICHAUD Sonia propose au Conseil d'accorder une subvention de : 1 200.00 €, au cyclo club de la Vallée d'Aulps.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

ACQUISITION TABLEAU A MONSIEUR DUFOUR :

Madame Valérie QUOEX Valérie propose au conseil municipal, afin de conforter le patrimoine communal, de se porter acquéreur auprès de M. DUFOUR Christian, d'un tableau représentant la Dranse de Montriond, pour un montant de 150.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

TARIF COUPE AFFOUAGERE 2024 :

Monsieur Guy GAILLARD propose au conseil d'adopter le tarif de vente des lots d'affouages pour l'année 2024 à 160 € TTC par lot.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

TARIFS DOMAINE DU BARON 2025 :

Madame Valérie QUOEX Valérie indique qu'il est nécessaire de reprendre les tarifs du Domaine du Baron pour 2025, pour donner suite à une observation du contrôle de légalité, concernant la tarification pour les associations.

Le Conseil valide l'unanimité la rectification des tarifs 2025.

VENTE CHEMIN à Michel LAVANCHY :

Monsieur Richard BRAIZE propose au Conseil municipal d'accepter de céder la partie du chemin sur la propriété de Monsieur Michel LAVANCHY pour une surface de 60m². Il précise que ce chemin n'existe plus, et qu'au fil du temps plusieurs régularisation ont déjà été réalisées avec les propriétaires riverains.

Il indique que cette vente se fera au prix de 150€/m², soit un montant total de : 60m² X 150€ = 9 000€ - neuf mille euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

CESSION CHEMIN A Mme GARNIER CHARLES :

Monsieur Richard BRAIZE propose au Conseil municipal d'accepter de céder une partie du chemin rural « La Glière » à Madame Evelyne GARNIER CHARLES pour une surface de 49m². Il précise que ce chemin n'existe plus, et qu'au fil du temps plusieurs régularisation ont déjà été réalisées avec les propriétaires riverains.

Il indique que cette vente se fera au prix de 150€/m², soit un montant total de : 49m² X 150€ = 7 350 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

CESSION CHEMIN CONSORTS LANVERS

Monsieur Richard BRAIZE propose au Conseil Municipal d'accepter de céder une partie du chemin d'exploitation « sur le Char » aux consorts LANVERS, représentés par Mr Pierre LANVERS pour une surface de 91m².

Il précise que ce chemin n'existe plus, et qu'au fil du temps plusieurs régularisations ont déjà été réalisées avec les propriétaires riverains et n'entraînent pas l'enclavement de parcelle.

Il indique que cette vente se fera au prix de 150€/m², soit un montant total de :
91m² X 150€ = 13.650,00 euros ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

ACQUISITION PARCELLE D N° 1148 – Mr Lionel VEILLAT :

Dans le cadre de l'aménagement de la « boucle d'Ardent » Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section D N° 1148 pour une surface de 28m² appartenant à Mr Lionel VEILLAT.

Il indique que le prix d'acquisition de cette parcelle située en zone « Ne » du PLUI-h, est fixé à : 6,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à : 28m² X 6,00€ = 168,00€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

Maison des assistantes maternelles :

Le chantier de construction a démarré la semaine dernière.

Surveillants de baignade :

Madame Valérie QUOEX indique que les trois surveillants de baignade pour cet été sont recrutés, reste à finaliser le logement, suite au sinistre de l'école.

Service technique :

Madame Valérie QUOEX demande à la commission travaux, de regarder attentivement, la problématique des ressources humaines insuffisantes, en raison des arrêts et mouvements au sein du service technique, afin de pouvoir assurer un service de qualité à la population.

Rock the piste :

Madame Christine SIBIL, indique que la réalisation de la manifestation sur la commune, représente un gros travail, par rapport à la structure des services communaux et de l'office du tourisme.

Office du tourisme :

Monsieur le maire indique que l'office du tourisme de la Vallée d'Aulps, s'est engagée dans une démarche de qualification afin d'obtenir un classement en catégorie 1

Il indique que ce classement est préalable, à la demande de la commune de déposer un dossier pour être classée en station tourisme.

ONF (Office Nationale des Forêts) :

Monsieur Guy GAILLARD Guy nous informe du départ de Louis ROSTAIN, garde ONF de la commune.

Le Conseil le remercie pour son travail.

NAVETTES M ET Mbis :

Un point est fait sur la forte fréquentation des navettes M et Mbis cet hiver.
Un débriefing sera fait en fin de saison avec le transporteur.
Les navettes répondent bien aux besoins et sont très utilisées.

Ecole :

La commission travaille sur l'acquisition d'un système anti-intrusion pour les locaux scolaires.

Terrasses des Lindarets :

La redéfinition des périmètres exacts des terrasses d'hiver, sur le domaine skiable, va être réalisé par un géomètre, en partenariat avec les commerçants concernés.

Feu du lac :


Une réunion de la commission sera organisée courant avril pour finaliser la fête, dont les activités commenceront en fin d'après midi.
La commission tourisme travaille en parallèle sur l'organisation d'une fête du lac à une autre date, permettant l'organisation d'activités sur le lac.

Courrier aux commerçants des Lindarets :

Un courrier a été envoyé aux commerçants des Lindarets, par la commune, indiquant qu'ils ne pourront ouvrir leurs commerces avant fin juin, du fait de la réalisation du chantier de piétonnisation du village.
Une réunion d'information sera organisée avec les commerçants.

La séance a été levée à 20h 00.

La secrétaire
Mme Quoex Valérie



Le Maire
DENNE Jean – Claude

